



Comité consultatif public mixte (CCPM)

Comité Consultivo Público Conjunto (CCPC)

Joint Public Advisory Committee (JPAC)

SÉANCE DU COMITÉ N° 95-1

11-13 janvier 1995

Compte rendu des discussions

Les membres du Comité consultatif public mixte (CCPM) se sont réunis à Montréal (Canada), du 11 au 13 janvier 1995, dans le cadre d'une session ordinaire. La *Liste des participants*, l'*ordre du jour* et les *Avis des membres du CCPM au Conseil* figurent aux annexes «A», «B» et «C» respectivement.

NOMINATION DU PRÉSIDENT

Formule : Les membres ont officialisé le fait qu'ils acceptent à l'unanimité une formule concernant la nomination du président du Comité. La présidence sera assumée à tour de rôle par une des personnes désignées par chacune des Parties, selon la formule suivante, qui sera révisée après un cycle complet :

- a) l'un des membres (désignés par une Partie déterminée) sera élu à la présidence;
- b) un membre canadien exécutera le premier mandat, un membre américain le deuxième et un membre mexicain le troisième;
- c) tous les membres participeront à la sélection du président, qui sera choisi parmi les personnes désignées applicables;
- d) les mandats seront d'une durée d'un an;

Mandat initial : À la suite des consultations informelles qu'a menées M. John Wirth, et en accord avec la formule décrite ci-dessus, les membres ratifient à l'unanimité le choix de M. Jacques Gérin comme le Canadien qui assumera la présidence pour le premier mandat.

REMARQUES DU PRÉSIDENT

Dans ses remarques, le Président :

- déclare que son rôle, tel qu'il le conçoit, consiste à aider le Comité à fonctionner d'une manière efficace;
- considère que l'innovation et la crédibilité sont deux aspects stratégiques du fonctionnement du Comité;
- relève le danger possible qu'il y a d'en faire trop ou pas assez;
- indique que l'accès du public au Conseil est un défi clé;
- conclut ses propos en expliquant le programme de la réunion.

PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION DES 25 ET 26 JUILLET 1994

Le procès-verbal est adopté après de légères corrections au texte. Les membres expriment leur reconnaissance au personnel de la Partie hôte (EPA des États-Unis) pour son aide, sa diligence et son professionnalisme.

Les membres discutent de l'envergure et de la présentation des procès-verbaux des prochaines séances que tiendra le Comité. Parmi les options envisagées, les membres décident que les procès-verbaux revêtiront la forme de *comptes rendus des discussions*. En pratique, pour chaque point à l'ordre du jour, le compte rendu présentera un résumé des principales interventions, sans mention de leur auteur, et reflètera fidèlement les conclusions ou les décisions qui en découlent.

Suite à donner : secrétaire

MISE À JOUR DE LA PART DU DIRECTEUR EXÉCUTIF

Dans ses observations, le Directeur exécutif :

- rend compte de la série de réunions de planification tenues en 1994;
- insiste sur l'importance d'obtenir des résultats concrets en 1995;
- indique que l'«efficacité énergétique» sera le sujet spécial sur lequel portera le Rapport annuel de 1995;
- déclare qu'il est nécessaire que le CCPM se concentre sur des questions clés et structure son travail de manière à exercer la meilleure influence possible sur les Parties;
- invite le Comité à réfléchir à la préparation de la prochaine session ordinaire du Conseil.

FONCTIONNEMENT DU CCPM

Appui au Comité : Les membres discutent de la nature de l'appui que le Secrétariat devrait fournir au Comité. Ayant jugé qu'il est nécessaire de fournir un appui logistique, technique et professionnel, et après avoir tenu compte des dispositions applicables des Règles de procédure du CCPM, les membres acceptent la proposition suivante :

- a) la personne que le Directeur exécutif désigne comme secrétaire du Conseil agira aussi comme secrétaire du CCPM. Plus précisément, le Secrétaire sera chargé de rédiger les notes de réunion, et il aidera le Président à planifier et à exécuter les affaires qui se rapportent au Comité, en accord avec la règle 8(1).
- b) des employés du Secrétariat que le chef des Services centraux aura désignés fourniront un soutien logistique au Président et aux membres.
- c) les autres formes de soutien que le Secrétariat fournira au Comité, comme des conseils professionnels ou scientifiques précis, seront assurées par une personne que le Directeur exécutif aura désigné à la suite d'une demande expresse du Président.

Suite à donner : Président; Secrétaire

Participation de non-membres aux sessions du Comité : Les membres discutent de l'application du principe adopté à leur première réunion, à savoir que le Comité doit fonctionner d'une manière transparente. Ils expriment le souhait que le Directeur exécutif et/ou des employés du Secrétariat assistent à leurs séances et que chaque Partie envoie un observateur aux réunions. Ils concluent que la meilleure façon d'obtenir la transparence et l'ouverture requises est d'agir d'une manière opportune. Ils signalent plus précisément les points suivants :

- a) accès au calendrier, lieu, ordres du jour et comptes rendus des réunions;
- b) fourniture, par des membres particuliers, d'informations aux intervenants sur les activités du Comité;
- c) invitation permanente aux présidents de comité national de déléguer un observateur;
- d) tenue des réunions du Comité sur tout le territoire que couvrent les Parties;
- e) tenue de séances publiques du type «hôtel de ville»;
- f) invitation à soumettre des idées et des points de vue sur des questions particulières;
- g) utilisation du futur «bureau de liaison» du Secrétariat à Mexico;
- h) réunions conjointes avec d'autres organismes connexes;
- i) utilisation de tableaux d'affichage électroniques.

Conclusion : Le Président conclut la discussion en rappelant aux membres qu'étant donné que chacun d'eux est désigné personnellement par une Partie, aucun remplaçant ne peut participer aux activités du Comité au nom d'un membre ou représenter ce dernier. Par conséquent, seuls les membres du Comité peuvent bénéficier d'une aide financière. Il fait remarquer que les membres s'entendent à l'unanimité pour :

- a) inviter aux sessions du Comité le Directeur exécutif et chaque Partie;
- b) inviter le président des comités nationaux liés à l'Accord à envoyer un observateur aux sessions du Comité;
- c) mettre en oeuvre d'une manière opportune les diverses suggestions concernant l'application du principe de la transparence
- d) communiquer au Conseil, sous la forme d'avis, la détermination du Comité de fonctionner d'une manière transparente et ouverte (voir l'annexe «C»).

Suite à donner : Président

PROGRAMME ET BUDGET POUR 1995

Ce point permet au Directeur exécutif de présenter et d'expliquer les éléments clés de la version la plus récente du Programme et budget de 1995. Dans ses observations, le Directeur exécutif déclare ce qui suit :

- a) le projet de programme et budget a atteint le dernier stade d'approbation au Conseil;
- b) les deux principaux objectifs du programme sont :
 - améliorer la coopération dans le domaine de l'environnement entre les gouvernements et les ONG
 - grâce à la coopération, prévenir les controverses de nature environnementale qui pourraient découler d'activités commerciales
- c) il est possible de considérer que le programme met l'accent sur cinq secteurs :
 - la qualité de l'air en Amérique du Nord;

- l'eau et les grandes étendues d'eau;
 - les questions transfrontalières;
 - la biodiversité;
 - les outils qui permettent de prendre de meilleures décisions sur le plan de l'environnement;
- d) il est nécessaire d'obtenir des résultats à court terme pour établir la crédibilité de la Commission.

Il conclut ses propos en invitant le Comité à désigner les éléments du programme où sa contribution peut être la plus importante.

Après l'exposé du Directeur exécutif, les points suivants sont soulevés :

- les éléments du programme qui se rapportent au commerce et aux répercussions du commerce sur l'environnement;
- les éléments du programme qui se rapportent aux informations relatives à l'environnement;
- le rapport qui existe entre l'efficacité énergétique et la prévention des problèmes environnementaux et l'amélioration de l'environnement;
- la nécessité d'indiquer qui, au Secrétariat, sera chargé d'un élément précis du programme;
- le besoin de montrer les résultats atteints;
- l'expansion possible de l'ALENA;
- la souplesse voulue pour entreprendre des projets spéciaux;
- les ressources professionnelles dont dispose le Secrétariat pour exécuter le programme.

QUESTIONS CLÉS (CCPM)

Ce point a été conçu pour permettre aux membres de faire part de leurs points de vue sur ces questions importantes au Comité, à mesure que ce dernier établit son programme de travail. Le Président avait invité M. Pierre-Marc Johnson comme personne-ressource pour animer la discussion.

Les thèmes suivants sont ressortis au cours des échanges :

- l'évolution du couplage commerce-environnement;
- la possibilité que d'autres pays accèdent à l'ALENA;
- la transformation d'une perspective nord-américaine en une perspective hémisphérique;
- la dynamique politique et la nécessité de montrer la valeur qu'ajoutent l'Accord et le CCPM;
- le CCPM : un moyen de faire accéder le public à la Commission;
- il faut absolument fixer des priorités pour le CCPM afin d'acquiescer de la crédibilité et de démontrer la valeur ajoutée obtenue;
- CCPM : un élément de la Commission qui peut fournir des avis au Conseil sans que des restrictions soient imposées.

Les membres discutent longuement du thème de l'adhésion à l'ALENA, ainsi que de ses répercussions sur l'Accord sur la coopération dans le domaine de l'environnement. Compte tenu de la déclaration de Miami, de la possibilité que l'on commence bientôt à discuter de l'adhésion du Chili et du rôle du Conseil en vertu de l'article 49 de l'Accord, les membres concluent qu'il est nécessaire de fournir immédiatement des avis au

Conseil, ainsi qu'il est indiqué à l'annexe «C». Les membres concluent aussi qu'il faudrait inviter le gouvernement du Chili à envoyer un observateur aux prochaines réunions du CCPM.

Suite à donner : Président

Les membres participent aussi à un exercice destiné à identifier les priorités qui devraient influencer leur plan de travail. Les priorités sont groupées sous les grandes rubriques suivantes :

- questions relatives aux ressources naturelles;
- décisions de la part des autorités publiques;
- coopération internationale entre les Parties.

Les membres conviennent de poursuivre la discussion sur les priorités à la prochaine session.

Suite à donner : Membres; Président

RAPPORT ANNUEL

Ce point permet au Directeur exécutif d'expliquer la démarche qui a été suivie pour établir le premier rapport annuel. Il est fait référence aux obligations prévues à l'article 12 de l'Accord. L'étendue du rapport est prescrite au paragraphe 12(2), et comporte une section sur les mesures que prend chaque Partie pour se conformer aux obligations prévues dans l'Accord. De plus, le premier sujet spécial qui a été choisi pour le rapport annuel mettra l'accent sur les initiatives en cours et les possibilités de coopération dans le domaine de l'efficacité énergétique.

Les membres font part de leurs vues sur la contribution que devrait faire le Comité à la préparation du rapport annuel, ainsi que sur la solution privilégiée pour rendre compte des activités du CCPM. Il est également question de l'identification et de la présentation d'études de cas données à titre d'exemple, ainsi que des moyens de diffuser le rapport. Il est demandé aux membres de présenter une description succincte d'études de cas possibles, pour lesquelles le Secrétariat fixera des critères d'examen et préparera, à l'intention du Comité, une brève évaluation des propositions soumises.

Suite à donner : Membres, Directeur exécutif

Les membres conviennent de constituer un groupe de travail (J. Bustamante, L. Comeau, M. Cloghesy, I. Restrepo, J. Wirth), qui :

- avant le 31 mars, déterminera comment présenter de la meilleure façon possible le CCPM dans la partie «compte rendu» du rapport annuel (par exemple, dans le cadre des exposés, et pour proposer le contenu de ces derniers);
- avant le 31 mars, proposera un mécanisme qui permettra au CCPM d'examiner le rapport annuel;
- conseillera les membres sur l'utilisation d'études de cas;
- déterminera la meilleure façon de contribuer au sujet spécial de l'efficacité énergétique.

Suite à donner : Groupe de travail; Directeur exécutif

LIGNES DIRECTRICES SUR LES COMMUNICATIONS RELATIVES AUX QUESTIONS D'APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION

Ce point permet au Secrétariat (M. Greg Block) de renseigner le Comité sur la situation des lignes directrices sur les communications relatives aux questions d'application (articles 14 et 15 de l'Accord). Les membres discutent du rôle du CCPM qui est décrit à l'article 15, de même qu'en termes plus généraux.

Les membres concluent que le Comité doit être tenu au courant de l'évolution des lignes directrices et qu'il faut lui donner l'occasion de formuler des commentaires. Ils demandent aussi qu'il soit fait expressément référence au rôle du CCPM dans les lignes directrices. M^{me} Jean Richardson sera la personne-ressource pour le CCPM.

Suite à donner : J. Richardson; Directeur exécutif

RAPPORT FINANCIER

Le Directeur exécutif renseigne les membres sur la situation financière de la Commission ainsi que sur les contributions que les Parties doivent payer.

Les membres concluent qu'il est nécessaire de réitérer au Conseil les opinions exprimées à la session de juillet 1994 au sujet du paiement opportun et régulier des contributions. Le texte de l'avis au Conseil figure à l'annexe «C». Les membres conviennent aussi de surveiller la situation et de prendre les mesures qui s'imposent.

Suite à donner : Président

INTERVENTIONS DE LA PART D'OBSERVATEURS

Ce point permet à trois des observateurs de formuler de brefs commentaires. M. G. Cook traite de la nécessité que le Comité rencontre des représentants du grand public et indique que les questions transfrontalières représentent un sujet prioritaire. M^{me} J. Galbreath traite du besoin d'harmoniser les normes relatives à la qualité de l'air. M. A. Manson renseigne les participants sur le statut des comités nationaux au Canada.

PROCHAINE SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL

Ce point permet au Directeur exécutif de renseigner les membres sur les préparatifs qui sont envisagés en vue de la prochaine session ordinaire du Conseil. Les membres discutent du rôle du CCPM à l'égard de ces préparatifs. Ils reconnaissent qu'il convient de planifier soigneusement les aspects «privés» et «publics» de la session, et que l'aspect «public» est le secteur où les avis du CCPM pourraient s'avérer les plus précieux.

Dans le but de contribuer d'une manière active à la planification de la session du Conseil, le Comité souhaite déléguer un représentant aux réunions préparatoires prévues. Le Président sollicitera du Conseil l'approbation d'assister comme observateur à ces réunions. M^{me} J. Richardson est désignée pour représenter le Comité.

Suite à donner : Président, J. Richardson

PROCHAINES SESSIONS

Les membres s'entendent sur le calendrier suivant :

27-28 avril

Juillet (au moment de la séance ordinaire du Conseil)

27-28 juillet, si les membres du Conseil ne se réunissent pas

21-22 septembre

7-8 décembre

Les membres tiendront une réunion informelle dans la soirée qui précède le début de la session.

Sessions publiques : Les membres conviennent aussi que l'on tiendra dans le cadre de la session des 27 et 28 avril une session publique à Montréal, sous le thème du rapport annuel : l'efficacité énergétique. Une autre session publique pourrait avoir lieu à l'automne, sous le thème des questions transfrontalières.

Suite à donner : Président

Atelier sur les instruments économiques : Les membres conviennent d'étudier une proposition relative à l'organisation d'un atelier sur les instruments économiques, à titre d'activité initiale dans le cadre du projet intitulé *Instruments de politiques environnementales, y compris instruments économiques*, au sein du Programme de travail pour 1995. L'atelier aurait lieu à l'automne, à Mexico. La proposition sera mise au point par L. Comeau et F. Barnes, et étudiée à l'occasion de la session d'avril. Si le Comité conclut de donner suite à la proposition, celle-ci sera transmise au groupe de travail chargé du programme du Conseil, afin d'étudier les possibilités de financement.

Suite à donner : L. Comeau; F. Barnes; Directeur exécutif

CONCLUSION

Dans ses remarques de clôture, le Président déclare que les deux derniers jours ont été fort profitables et que les membres ont montré qu'ils sont capables de travailler ensemble rapidement. Il ajoute que le Comité a commencé à établir une relation harmonieuse mais indépendante avec le Conseil et le Secrétariat.

La séance est levée à 13 h 00, le 13 janvier 1995.

Rédacteur : M. Gilles Lamoureux

Le 27 janvier 1995

(514)350-4309



Comité consultatif public mixte (CCPM)

Comité Consultivo Público Conjunto (CCPC)

Joint Public Advisory Committee (JPAC)

Annex A

RÉUNION DU CCPM - LE 11, 12, 13, JANVIER 1995

Liste des participants

Canada

Michael Cloghesy

Louise Anne-M. Comeau

Jacques Gérin

México

Dr. Francisco Barnes

Dr. Jorge Bustamante

Lic. María Cristina Castro Sariñana

Dr. Ivan Restrepo

États-Unis

Peter Berle

Jonathan Plaut

Jean Richardson

John D. Wirth

Observateurs

Andy Bowcott (Environment Canada)

Greg Cooke (National Advisory Committee, USA)

Jan Gilbreath (Program for US-Mexican Policy Studies, University of Texas)

Adam Greene (United States Council for International Business)

Alex Manson (Environment Canada)

Eric Palola (National Wildlife Federation, Vermont)

John Robertson (Student of Dr. Richardson)

Todd Rogow (Student of Dr. Richardson)

John Taylor (Student of Dr. Richardson)



Comité consultatif public mixte (CCPM)

Comité Consultivo Público Conjunto (CCPC)

Joint Public Advisory Committee (JPAC)

Annexe B (page 1)

SESSION DU COMITÉ

Montréal, du 11 au 13 janvier 1995

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE
(révisé 03-01-95)

10 janvier :
(soirée)

RÉUNION INFORMELLE

11 janvier :

09:00	NOMINATION DU PRÉSIDENT (Ratification)
09:15	REMARQUES DU PRÉSIDENT
09:30	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
09:35	REVUE DU COMPTE RENDU DE LA SESSION DES 25 ET 26 JUILLET
09:50	MISE À JOUR PAR LE DIRECTEUR EXÉCUTIF
10:45	TRAVAUX DU CCPM (à huit clos)
11:15	QUESTIONS CLÉS CONCERNANT LE CCPM
13:00	DÉJEUNER
15:00	QUESTIONS CLÉS CONCERNANT LE CCPM (suite de la discussion)
17:00	INTERVENTIONS DE LA PART DES OBSERVATEURS
18:00	AJOURNEMENT

12 Janvier :

- 09:00 PROGRAMME ET BUDGET POUR 1995
- Exposé du directeur exécutif
- 10:00 RAPPORT ANNUEL : SUJET PRIORITAIRE
- Exposé du directeur exécutif
- 11:00 DIRECTIVES CONCERNANT LES DOCUMENTS À PRÉSENTER AU
SUJET DES QUESTIONS D'APPLICATION DE LA
RÈGLEMENTATION
- Exposé du directeur exécutif
- 12:30 DÉJEUNER AVEC LE PERSONNEL DU SECRÉTARIAT
- 15:00 PROGRAMME DE TRAVAIL ET ACTIVITES DU CCPM
- 17:30 AJOURNEMENT
- 17:35 RÉCEPTION OFFERTE PAR LE CENTRE PATRONAL DE
L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC

13 janvier :

- 09:00 RAPPORT FINANCIER
- 09:30 REVUE DES DÉCISIONS
- Chili
- Ouverture
- Communications factuelles
- Rapport annuel
- Études de cas
- Priorités
- 10:00 PLANIFICATION DES PROCHAINES SESSIONS
- 11:30 AUTRES QUESTIONS
- 12:30 PROCHAINES RÉUNIONS
- avril
- juillet (session régulière du Conseil)
- septembre
- décembre
- 13:00 AJOURNEMENT
- DÉJEUNER (servi aux bureaux du Secrétariat)



Comité consultatif public mixte (CCPM)

Comité Consultivo Público Conjunto (CCPC)

Joint Public Advisory Committee (JPAC)

Annexe C (page 1)

AVIS AU CONSEIL : No. 95-1

Expansion de l'ALÉNA

Comme suite au Sommet des Amériques tenu à Miami, le Comité consultatif public mixte (CCPM) confirme au Conseil que nous nous félicitons de l'extension de l'ALÉNA à d'autres pays de notre hémisphère. Nos sommes fermement d'avis que le Chili, et d'autres pays désireux de se joindre à l'ALÉNA, doivent se soumettre au même processus exhaustif qui a mené à la conclusion de cet accord. Plus précisément nous croyons qu'un pays qui désire accéder à l'ALÉNA doit être tenu d'accéder en même temps à l'Accord nord-américain dans le domaine de l'environnement (l'Accord parallèle) de la manière prescrite à l'article 49 de l'Accord.

L'Accord parallèle repose sur la reconnaissance du fait que le libre-échange en soi n'assurera pas la protection de l'environnement et qu'il importe d'établir des normes et de prendre des mesures de protection pour pouvoir atteindre les objectifs complémentaires de développement économique et de protection environnementale. Le CCPM confirme que ce principe est un élément essentiel du processus de l'ALÉNA. Dans cet esprit, il invitera le gouvernement du Chili à envoyer un observateur à sa prochaine session, et recommande que le Conseil envisage de faire la même chose.

23 janvier 1995

AVIS AU CONSEIL : No. 95-2

Présence des observateurs aux réunions du CCPM

Les membres du Comité consultatif public mixte (CCPM) reconfirment à l'unanimité l'engagement qu'ils ont pris d'agir de façon transparente et ouverte afin de communiquer d'une manière effective et partager des points de vue avec des représentants d'organisations clés qui s'intéressent à l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement et à l'ALÉNA. Dans ce contexte, les membres concluent qu'il serait avantageux pour tous que les trois Parties s'assurent de la présence d'un délégué à chaque réunion du CCPM. De plus, une invitation permanente sera faite au président de chaque comité consultatif national et gouvernemental pour qu'il envoie un observateur aux réunions du Comité. Il est demandé à chaque Partie de considérer favorablement les demandes d'aide financière de ces groupes, afin de faciliter leur participation.

23 janvier 1995

AVIS AU CONSEIL : N° 95-3

Contributions financières des Parties

À sa réunion du 25 juillet 1994, le CCPM avait fait un certain nombre de recommandations au Conseil au sujet des contributions financières, et plus particulièrement les deux suivantes :

- «nous recommandons fortement que chaque Partie verse chaque année à la Commission le montant maximal qu'autorise sa loi respective»
- «nous recommandons fortement que, dans le cadre des limites du budget, le Secrétariat bénéficie de toute la souplesse voulue pour déterminer les dépenses à engager dans le cadre du programme»

Ayant demandé et reçu du directeur exécutif un rapport sur la situation financière de la Commission, le CCPM a réitéré avec insistance la recommandation qu'il avait faite en juillet, et il a exprimé le ferme espoir que chaque Partie versera d'une manière opportune et régulière le plein montant de sa contribution.

23 janvier 1995